

Conseil municipal du 22 janvier 2026

Procès-verbal

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGON, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 janvier 2026

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY.

Absents excusés : Mme Anne Sophie MOREL a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD

Secrétaire de Séance : Mr Jean Marie MEILLERAY.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025.

Décision : approuvé à l'unanimité

2. Urbanisme - Déclaration d'intention d'aliéner

Rapport de Mr Jean-Marie MEILLERAY, 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme

Mr MEILLERAY informe l'assemblée de la réception d'une déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) soumise au droit de préemption urbain (DPU).

Cette déclaration émane de maître Gwénohé CAROFF, notaire à REDON, et concerne une parcelle de terrain bâti appartenant à la SCI PLESSIMO domiciliée 1 rue des Ardoisières à Langon. Le bien situé au n° 2 du Tumulus à LANGON, est cadastré section ZW n°504 et 532 et a une superficie totale de 4331 m². Il s'agit d'un bâtiment professionnel dont le montant de la vente est fixé à 429 000 €.

Mr le 2^{ème} adjoint propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

Décision : approuvé à l'unanimité

3-Recours gracieux contre l'arrêté autorisant le permis de recherche de mines dit TARANIS

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée l'arrêté ministériel pris le 03/12/2025 par le Ministre de l'Economie, et donnant la possibilité à la société BREIZH RESSOURCES d'explorer les terres langonnaises. Il propose alors de déposer un recours gracieux auprès du ministre afin de solliciter le retrait de cet arrêté accordant un permis exclusif de recherches de mines.

Mr le maire rappelle qu'il a été accordé, le 3 décembre dernier, à la société Breizh Ressources un permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, argent, bismuth, cobalt, cuivre, étain, germanium, indium, lithium, molybdène, niobium, or, tantale, titane, tungstène, platine, métaux de la mine du platine, plomb, rhénium, zinc, zirconium et terres rares dit permis « Taranis », portant sur partie du territoire des communes La Gacilly, Bains-sur-Oust, Sixt-sur-Aff, Guémené-Penfao, Tréal, **Langon**, La Chapelle-de-Brain, Renac, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Marie, Massérac, Cournon, Les Fougerêts, Ruffiac, Saint-Congard, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Martin-sur-

Oust, Saint-Nicolas-du-Tertre dans les départements de la Loire-Atlantique, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, pour une durée de cinq ans.

Les élus rappellent la délibération prise le 24/10/2024 et s'opposant déjà à ce projet dans le but de préserver la ressource en eau.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité des membres présents, son accord au maire pour faire ce recours gracieux afin procéder au retrait pur et simple de l'arrêté ministériel.

Décision : approuvé à l'unanimité

3. Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Mr le Maire propose d'apporter au tableau des emplois les évolutions suivantes :

- Poste d'ATSEM : création du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison de 28/35^{ème} suite à la réussite au concours, et au départ à la retraite d'un agent, à compter du 1^{er} février 2026 ;
- La suppression de l'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison de 24.35/35^{ème} (à savoir le poste occupé par Chantal GUIHAIRE) ne peut être supprimé qu'après avis préalable du CST.

Il est demandé au Conseil municipal de valider les modifications du tableau des effectifs à effet du 1^{er} février 2026

Décision : approuvé à l'unanimité

4. Convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Sainte Anne

Dans le cadre de la mutualisation du poste d'agent d'entretien des espaces verts entre les communes de Langon et Sainte Anne sur Vilaine, il est nécessaire de passer une convention de mise à disposition de l'agent qui travaillera 3 jours à Langon et 2 jours à sainte Anne.

Décision : approuvé à l'unanimité

5. ALSH-Avenant à la convention avec les Francas

Mme Hélène RIO, suite aux échanges lors de la commission Enfance jeunesse, fait part à l'Assemblée des propositions de celle-ci. Le choix a été fait de présenter deux propositions de budgets pour l'année 2026 :

- Une dans la continuité de 2025, mais avec l'arrêt du projet REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et un blocage des effectifs en cohérence avec la réglementation et les possibilités d'encadrement et de développement ; il s'agit de **l'option 1** dont le budget s'élève à 108 746 € avec une participation de la mairie de 64 259 €, soit une augmentation de 3 851.60 € par rapport à 2025 ;
- l'autre sur la base de 2024, avec le retour du fonctionnement initial (la fréquentation ayant augmenté cette année à la quasi hauteur des estimations lors de l'ouverture du centre) qui permettrait de continuer le développement enfance sur le territoire ; il s'agit de **l'option 2** dont le budget s'élève à 129 026 € dont une participation de la mairie de 78 924.60 € (soit une augmentation de 18 517.20 € par rapport à 2025 mais de 2 536.40 € par rapport à 2024).

Il est demandé à l'Assemblée :

- de se prononcer sur le choix de l'organisation de l'ALSH en 2026 et du budget qui en découle ;
- de prolonger la convention pour un an à compter de juin 2026 ;
- d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention qui en découle.

Hélène RIO précise « qu'il n'y a pas de stagiaire CPJEPS comme en 2025 et que si le directeur travaille à ½ temps, on refusera des enfants. S'il est à plein temps, on accepte tout le monde et on peut mettre en place d'autres actions pour la jeunesse. Maintenant que les effectifs sont là, l'idée est de proposer des solutions aux familles ».

« On revient au budget voté en 2024 » selon Christain COUPARD qui indique « la fréquentation est régulière ; les mêmes enfants reviennent donc pour des familles qui ont besoin du service, qui est ouvert de 7 h 30 à 18 h 30 ».

Jean Yves COLLEAUX rappelle le lien étroit entre l'ALSH et l'école et dit que c'est plus attractif de mettre les enfants à l'école et au centre de loisirs où il se retrouvent entre copains.

Le Conseil, après en avoir délibéré opte pour l'option 2, et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

Décision : approuvé à l'unanimité

6. Subventions aux associations

Mme Le Roux fait part des propositions de la Commission réunie le 16 janvier, et des critères qui ont été retenus : impact social, rayonnement de l'association sur le territoire.

Gilles Couanault dit qu'il faudrait verser 150 € à l'ACCA. Mme Le Roux répond qu'ils n'ont pas fait de demande.

Julien Colin demande si la Cie d'Idence a un programme ; Andrée Le Roux répond qu'ils ont un programme fourni.

Maryvonne Gauvin dit être « incroyablement surprise de la demande de SENS » et se demande « si nous allons continuer à les soutenir ? ».

Hélène Rio répond ne pas être d'accord et précise que « des actions sont menées ».

Agnès Eline ajoute que SENS mène différents projets.

Maryvonne Gauvin indique que « le Comité des fêtes demande 3000 € mais n'a que 2000 € » ; Andrée Le Roux répond « qu'ils ont regardé ce qu'ont les associations en banque ».

Gilles Couanault ajoute que « certaines associations ont l'obligation d'avoir des réserves ; par exemple l'ACCA (les amendes coutent cher) ; idem pour les caisses à savon (en cas d'accident ça coûte cher). Il y avait le transport avec SENS mais RED prend le relais ».

Hélène Rio répond qu'il existe notamment l'aide à l'outil numérique.

Concernant Bordures, Andrée Le Roux précise qu'il faut voir le rayonnement de l'association à l'échelle de Redon Agglomération et les retombées sur la commune.

Agnès Eline demande « pourquoi avoir enlever 500 € à Dékalco ? »

Andrée Le Roux répond qu'«une subvention c'est ponctuelle, et ça peut différer d'une année à l'autre ».

Gilles Couanault dit ne pas prendre part au vote en tant que président du Comité des fêtes, et Andrée Le Roux ne prend pas part au vote pour l'association Arcades.

Andrée Le Roux conclut par cette phrase « on peut avoir des projets culturels ambitieux en milieu rural avec de l'audace et un brin de folie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil vote les subventions aux associations comme suit :

Dénomination	Pour mémoire 2025	Demandes 2026	Votes/14
ACCA Langon	150,00 €	- €	
Bordures	4 000,00 €	5 000,00 €	11 pour
Compagnie d'icidence La fossette	- €	1 000,00 €	13 pour
Comité des fêtes	2 000,00 €	2 000,00 €	13 pour
Dekalco	1 500,00 €	1 000,00 €	14 pour
Espérance	2 000,00 €	3 000,00 €	14 pour
Fata Morgana	- €	2 000,00 €	14 pour
Le Point de Rosée	250,00 €	1 000,00 €	14 pour
Le temps de Vivre (Hôpital Grand Fougeray)	200,00 €	- €	
Les Amis de Léo	1 500,00 €	1 000,00 €	14 pour
Mam'zelle Pimprenelle	250,00 €	1 100,00 €	14 pour
SENS	2 000,00 €	2 000,00 €	12 pour
TOUSSUNIX (STOP TARANIS)	- €	200,00 €	14 pour
Arcades	- €	1 500,00 €	13 pour
TOTAL	13 950,00 €	20 800,00 €	

7. Extension de la MAM – Validation du programme, du chiffrage, et lancement du marché de MOE

Mr Christian COUPARD présente à l'Assemblée, le programme relatif au projet d'extension de la maison des Assistantes Maternelles.

Rappel du contexte

Pour répondre aux besoins de la population en matière de garde de jeunes enfants et accompagner les assistantes maternelles dans le développement de leur activité, la commune de Langon a pour projet d'agrandir sa maison d'assistantes maternelles (MAM). En effet, par manque d'espace, l'équipement actuel ne permet pas l'installation d'une nouvelle professionnelle et d'augmenter la capacité d'accueil des enfants.

Dans ce sens et avec l'accord du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la commune de Langon a procédé en 2021 à l'agrandissement temporaire de la MAM par l'installation de deux installations modulaires. Elle a par la suite fait l'acquisition en 2022 et en 2023 des parcelles voisines pour y envisager une véritable extension du bâtiment. **La municipalité souhaite aujourd'hui recruter une équipe de maîtrise d'œuvre afin de procéder à un agrandissement adapté et pérenne de la MAM.**

L'association Mamzelle Pimprenelle, actuellement composée de deux professionnelles, occupe la maison d'assistantes maternelles de Langon. Avec les extensions en modulaires, la capacité d'accueil de l'équipement est au maximum de 10 enfants.

Projet d'extension

L'agrandissement de la MAM vise à agrandir de façon pérenne l'équipement, de permettre l'installation d'une troisième assistante maternelle et d'être en capacité d'accueillir jusqu'à 12 enfants.

Le bâtiment existant héberge actuellement la maison d'assistantes maternelles. Il se compose d'une grande salle de vie au sein de laquelle se trouve un coin cuisine, d'une buanderie et de deux chambres aujourd'hui utilisées comme bureau et comme espace Snoezelen (lieu de calme et de détente). Les deux installations modulaires, situées en façade avant, sont utilisées comme dortoirs.

L'agrandissement de la maison d'assistantes maternelles est envisagé en utilisant la parcelle AB 0270, adjacente au bâtiment existant.

Le projet intégrera également l'aménagement des parcelles voisines (AB 0271, AB 0272, AB 0273, AB 0274 et AB 0275) dans le cadre d'un aménagement global et paysager du site (circulations, stationnement...).

L'agrandissement de la maison d'assistantes maternelles passera par le réaménagement de l'existant et par son extension.

Le bâtiment et son extension, souhaitée de plein pied, comprendront :

- Un espace d'accueil,
- Une grande salle de vie permettant de cloisonner au besoin les enfants en petits groupes,
- Une cuisine de 20 m², séparée de la salle de vie et comprenant un espace repas,
- 3 chambres de 12 à 14m²,
- Une salle de change incluant une buanderie,
- Des sanitaires avec idéalement un WC et un lavabo adaptés aux enfants,
- Un bureau d'environ 10m²,
- Un garage pour y stocker notamment les poussettes.

Concernant **le coût des travaux**, une enveloppe de 350 000 € HT avait été fixée. Cependant, cette estimation prenait uniquement en compte l'extension du bâtiment et l'aménagement des abords directs de la MAM (jardin/terrasse). L'intégration des espaces de stationnement sur les parcelles voisines génère un coût supplémentaire. Il vous est proposé de revoir l'enveloppe à la hausse : 400 000 € HT pour les travaux (soit +50 000 € HT). En effet, avec les aménagements extérieurs, l'enveloppe de 350 000 € HT semble être sous-évaluée.

Le coût global de l'opération s'élève à **480 300 € HT** (y compris les aménagements extérieurs).

Il est demandé au Conseil de valider le programme, le budget prévisionnel et d'autoriser le maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement					
Dépenses	HT	TTC	Recettes HT		
			Financier	en € HT	en %
Maitrise d'oeuvre	40 000,00 €	48 000,00 €	DETR	60 000,00 €	12%
Etudes complémentaires	20 300,00 €	24 360,00 €	CAF	129 713,00 €	27%
Travaux dont aléas	420 000,00 €	504 000,00 €			
	- €	- €	CD35 - maxi 70 %	200 000,00 €	42%
	- €	- €	Autofinancement	90 587,00 €	19%
TOTAL	480 300,00 €	576 360,00 €	TOTAL	480 300,00 €	

Calendrier :

- lancement du marché fin janvier,
- audition des candidats le 19/03/2026,
- choix de l'architecte en conseil en avril.

Julien Colin demande si l'accompagnement de Clément Delaporte, agent du département, est gratuit. Jean Yves Colléaux répond que cet accompagnement gratuit est proposé aux communes qui bénéficient d'un appui renforcé dans le cadre du dispositif « Ambitions communes ».

Gilles Couanault demande « quelle est la superficie de l'extension ? ». Christain Coupard répond « entre 80 et 90 m² ». Maryvonne Gauvin demande « quel est le nombre d'assistantes maternelles ? ». Christian Coupard répond : « Deux actuellement, mais qui doivent refuser des enfants ».

Décision : approuvé à l'unanimité

8. Aménagement voix verte sécurisée du bourg à la gare – Validation de l'opération et demande de subventions

Mr le maire présente le projet d'aménagement de la piste cyclable entre le bourg et la gare de Langon.

Le service mobilité de Redon Agglomération, dans le cadre du développement des mobilités douces, accompagne la commune dans son projet de créer une piste cyclable entre le bourg et la gare. Les aménagements prévus se feront sur le bord de la route départementale avec une portion prévue sur une parcelle communale.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la traversée du bourg et fait suite à l'augmentation des dessertes ferroviaires TER de la gare SNCF.

Il répond à plusieurs enjeux :

- Faciliter le trafic domicile-travail,
- Conforter l'importance potentielle de la gare et sa liaison avec les entreprises du territoire
- Sécuriser la liaison vélos et piétons du centre bourg à la gare dans le prolongement de celle existante de l'entreprise ASTEEL FLASH (300 salariés sur site) à la gare.

De plus, cette future liaison douce, réalisée en site propre dédié aux mobilités actives, a pour ambition d'apporter sécurité et confort aux cyclistes et piétons, sans rupture de continuité.

Le coût de l'opération s'élève à **315 000 € HT**.

Il est demandé au Conseil de valider l'opération ainsi que son budget, et de solliciter toute aide financière possible de l'Etat : DETR, DSIL, FONDS VERT.

Décision : approuvé à l'unanimité

9. Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire

Le maire fait part à l'Assemblée des décisions prises.

DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation donnée au maire			
Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
22/12/2025	LICENCES FILTRAGE INTERNET ECOLE LEO FERRE	TBI	1 390,56 €
22/12/2025	CONCERT DES CHORALES DE GUIPRY ET LANGON	SEVELLEC TANGUI	600,00 €
22/12/2025	COLIS NOEL 12/2025	TEZEA	683,86 €
08/01/2026	INSTALLATION PROGRAMATION CHAUFFAGE SALLE DE GYM	SACQUET	512,40 €

Le Conseil prend acte de ces décisions.

10. Informations et questions diverses

L'INSEE a envoyé les chiffres officiels de la population de référence : 1448 habitants au 01/01/2026.

Travaux immeuble Terrena : réunion de chantier lundi 26/01 à 15 h 00. Maryvonne Gauvin demande « qu'est qu'on va en faire si Tézea n'y vient pas ? » ; Jean Yves Colléaux dit ne pas avoir de réponse de l'Etat pour l'agrément TZCLD, et précise « On a le bâtiment et les subventions pour faire les

travaux. Si l'expérimentation tombe à l'eau on trouvera d'autres locataires ». Maryvonne Gauvin demande « combien y-a-t-il de chômeurs à Langon ? ». Jean Yves Colléaux répond « 94 inscrits comme demandeurs d'emploi ».

27/01/26 : **signature actes vente** parcelles Péron et Kotan

15/01/26 : **rencontre du PDG de la SNCF** Jean Castex ; quand espérer les retours de Redon pour les lycéens et le changement de la dénomination de la gare « Fougeray-Langon » ? La SNCF demande 15 000 € à la commune pour changer ce nom.

06/01/26 : **visite du sous-préfet** à qui il a été présenté la Commune et ses projets

12/03/26 : **visite d'ASTEELFLASH** par le sous-préfet

MEDICOBUS va débiter son activité : 1^{er} créneau le 24/03/2026 pour des soins dentaires. Rdv à prendre en ligne. Financé par l'ARS, Redon Agglomération, la MSA, et quelques communes. Coordonné par le CPTS et St Héliar.

Mobilité : la Croix Rouge rappelle que le service de transport solidaire est disponible pour les personnes en situation de précarité.

Alerte de la préfecture : vendredi 23 janvier annonce une nouvelle hausse du cours d'eau

Rappel obligations légales de débroussaillage : à faire avant le 15 mars.

Borne de recharge du syndicat d'électrification : mise en fonction lundi dernier

Des **plantations de haies bocagères** auront lieu sur les parcelles de la mairie et du CCAS avec les enfants de l'école Léo Ferré dans le cadre d'une convention passée avec Breizh bocage.

Lundi soir présence du camion à pizza sur la place de l'église et le mardi sur le marché **la Cocotte à Tess** qui annonce qu'elle sera également présente le dimanche en fin d'après midi

Réunion à Redon demain 23/01 sur le thème de la gare et les centralités

Demain soir **vœux de Mathilde Hignet** à la salle des fêtes de Guipry et à **Saint Ganton**

13/02/26 à 19 h 00 **pot des commissions extra-municipales** : réunion bilan – Idée de réaliser un livrable sur ces 6 ans d'expérience de démocratie participative

Demain 19 h 00 **pot de départ de Michèle Dandé**

Prochain conseil : 19/02 à 19 h 30

Présentation par Julien Colin, du résultat du travail élaboré par NORIA FORMATION pour la **récupération des matériaux dans l'ancienne école privée**. Plusieurs tonnes de déchets du bâtiment vont pouvoir être recyclées.

Fin de la séance à 21 h 15

Le Maire,

Jean Yves COLLEAUX



Le secrétaire de séance,

Jean Marie MEILLERAY

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.